

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2018 À 18 HEURES 30

N° DEL2018_027A : PROGRAMME D'ACTIONS "TERRITOIRES ÉCONOMES EN RESSOURCES" ET CONTRAT D'OBJECTIFS ÉCONOMIE CIRCULAIRE 2018-2020

L'an deux mille dix huit, le six février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 6 février 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry DUFOUR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Patrice BEDIER, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Pierre DOAT, Delphine DESHAIES-GALINIE, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Robert AZAIS, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,
Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL, Agnès BRU

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Odile LACAZE), Geneviève PEREZ (pouvoir à Enrico SPATARO), Patrick BETEILLE (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Eric GUILLAUMIN (pouvoir à Michel TREBOSC), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Hélène MALAQUIN (pouvoir à Thierry DUFOUR), Marie-Louise AT (pouvoir à Laurence PUJOL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 6 FÉVRIER 2018

N° DEL2018_027A : PROGRAMME D'ACTIONS "TERRITOIRES ÉCONOMES EN RESSOURCES" ET CONTRAT D'OBJECTIFS ÉCONOMIE CIRCULAIRE 2018-2020

Pilote : Gestion des déchets

Monsieur Jacques ROYER, rapporteur,

L'appel à projet « Territoires économes en ressources »

A la suite des appels à candidatures Zero Déchets Zero Gaspillage « ZDZG » initiés en 2014 et 2015 par le ministère en charge de l'environnement, la direction régionale Occitanie de l'ADEME a souhaité lancer un nouvel appel à candidature spécifique pour son territoire.

Cette initiative régionale vise à compléter le maillage de la région Occitanie en territoires précurseurs du point de vue du développement de l'économie circulaire et de l'optimisation de la prévention et gestion des déchets.

Les territoires « économes en ressources » visés par cet appel à candidature sont des territoires s'engageant à mettre en œuvre un projet politique intégré concernant la prévention et la gestion des déchets, dans une dynamique d'économie circulaire.

Cet appel à candidatures s'adresse aux collectivités territoriales ou syndicats intercommunaux ayant compétence en matière de collecte et d'élimination des déchets qui devront fédérer les différentes parties prenantes « déchets » du territoire, notamment les acteurs économiques, associatifs et citoyens, dans une démarche participative de co-construction.

La Communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est portée candidate à la phase de présélection des candidats en mars 2017 et a été retenue pour la deuxième phase constituée par la réalisation d'une étude de préfiguration.

Par une délibération en date du 29 juin 2017, le conseil communautaire a approuvé la poursuite de la démarche de réponse à l'appel à projet « Territoires Économes en Ressources » ainsi que le lancement de l'étude de préfiguration du programme pour constituer le dossier final de réponse à l'appel à candidatures.

Cette étude de préfiguration réalisée de septembre à décembre 2017 a permis de constituer un programme d'actions 2018-2020 qui a été proposé à l'Ademe le 15 décembre 2017.

L'étude de préfiguration

Pour mener ce projet et notamment l'étude de préfiguration, le service Gestion des déchets, à travers un pilotage partagé (développement économique, économie circulaire, maîtrise énergétique et déchets), a mis en place une méthode de travail transversale et structurante, co-construite avec les acteurs économiques du territoire : 5 comités techniques, 40 entretiens individuels avec des acteurs économiques, 3 ateliers (acteurs économiques et institutionnels), 4 comités de pilotage transversaux.

Les acteurs économiques ont très bien accueilli la démarche de l'Agglomération et témoignent d'une volonté de travailler les sujets liés à l'économie circulaire et, en particulier, la question des déchets et des synergies inter-entreprises.

Le programme d'action Économie Circulaire

L'étude de préfiguration menée de septembre 2017 à décembre 2017 a permis d'élaborer un programme de 30 actions (annexé à la présente délibération) orienté vers trois grands publics cibles :

- Le premier volet concerne les ménages et comprend la proposition d'alternatives (le compostage individuel ou collectif...), des actions de sensibilisation ou des leviers incitatifs (étude de la tarification incitative) ;
- Le deuxième volet est constitué par des actions intéressant les acteurs économiques en agissant sur des propositions d'alternatives notamment sur le gisement de la biomasse ainsi que des matériaux de construction ainsi que le levier incitatif (étude et mise en place de la redevance spéciale) ...
- Le troisième volet est représenté par les démarches d'exemplarité de notre collectivité ainsi que de ses communes membres (enjeux environnementaux dans les marchés publics, gaspillage du papier, réduction des déchets produits...)

Financement du programme

Sur la base du programme d'actions ci-annexé, l'Agglomération souhaite contractualiser avec l'Ademe sous la forme d'un Contrat d'Objectif Déchet Économie Circulaire de 3 ans et ainsi obtenir l'accompagnement technique et financier de l'agence.

Les montants des soutiens financiers au titre d'un Contrat d'Objectif Déchet Économie Circulaire sont les suivants :

- Une part fixe de 135 000 € sur les 3 ans
- Une part variable conditionnée à l'atteinte des 3 objectifs contractuels qui est de maximum 1€ par habitant.

L'atteinte d'un minimum de 60% de l'objectif fixé pour chacun des 3 indicateurs est nécessaire afin d'obtenir une partie de la part variable. Au-delà de 60 %, le meilleur résultat obtenu parmi les 3 indicateurs sera retenu pour le paiement de la part variable.

Les trois objectifs contractuels sur lesquels l'Agglomération souhaite s'engager sont :

- Réduire de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produites sur le territoire entre 2010 et 2020 ;
- Engager 10 synergies inter-entreprises, relevant de l'écologie industrielle et territoriale, entre 2018 et 2020 ;
- Réduire de 10% les quantités d'ordures ménagères résiduelles produites sur le territoire entre 2016 et 2020.

Les recettes de l'Ademe sont destinées à être utilisées dans les actions du programme, afin de diminuer la production de déchets et générer des économies liées à leur traitement.

Ce programme inclut les actions du programme local de prévention des déchets 2018-2020.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU le programme national de prévention des déchets 2014-2020,

VU le programme d'actions Économie circulaire annexé

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 23 janvier 2018

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE :

- les dispositions énoncées ci-dessus ;
- le programme d'actions Économie circulaire ;
- les trois objectifs contractuels qui figureront au contrat d'objectifs Économie Circulaire proposé par l'Ademe ;

AUTORISE madame la présidente à signer le Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire avec l'Ademe et les documents annexes s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Fait le 6 février 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL